

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 82 (1956)
Heft: 10

Nachruf: Joye, Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Renseigné à la fois par le chef d'entreprise et l'ingénieur-conseil, l'architecte possède les éléments lui permettant de mettre un programme cohérent sur pied. Au cours de ses études, l'architecte a appris non seulement à composer en vue d'une création esthétique, mais aussi à étudier un *parti de plan*, qui se situe dans les trois dimensions. Or, cette notion de l'organisation de l'espace, doit trouver ici son application, en vue de créer un tout organique, qui soit intégré dans un système général qui ait été pensé.

Il se dégage très nettement de l'examen approfondi du problème que pose l'usine, que l'intervention de l'ingénieur et de l'architecte sont essentiellement complémentaires. Le rôle de l'ingénieur-conseil se situe dans le domaine de la production, alors que le second ingénieur avec lequel l'architecte sera amené à collaborer sera celui du béton armé, avec lequel il déterminera la structure de l'ensemble.

Si le rôle de l'architecte constructeur d'usines est avant toute chose celui d'un organisateur, il n'est pas moins vrai que le problème esthétique doit également être résolu. On ne demande plus aujourd'hui à l'architecte de concevoir un écran destiné à cacher des ateliers, mais au contraire de concevoir une juxtaposition de volumes, dont la plastique soit satisfaisante à l'œil, et se situe agréablement dans le paysage. Des résultats fort satisfaisants, voire même remarquables, ont été obtenus, mais on peut regretter que des travaux importants aient été réalisés à l'occasion sans faire appel à un architecte !

A l'époque de François Blondel, même au siècle suivant, du temps de Peyronet, le même homme pouvait être à la fois ingénieur et architecte. Au XIX^e siècle, ces deux professions se sépareront et suivront des chemins différents ; or l'évolution de la technique fera que, malgré César Dally, l'ingénieur et l'architecte seront amenés à se retrouver, et à travailler ensemble à la réalisation d'une même œuvre.

NÉCROLOGIE

Paul Joye (1881-1955)

Il est certainement grand temps de rappeler dans ces colonnes la magnifique et féconde carrière d'une éminente personnalité qui fut à la fois un savant et un créateur d'industries.

Il s'agit de M. Paul Joye, professeur honoraire de l'Université de Fribourg, ancien directeur des Entreprises Électriques Fribourgeoises, ancien président de l'Association suisse des Electriciens.

Né à Romont le 28 mai 1881, la nomination de son père à un poste officiel à Fribourg amena bientôt le jeune Joye dans cette ville où il fit ses premières études. Ce fut un brillant élève tant au Collège Saint-

Michel qu'à l'Université, où il suivit les cours de la Faculté des sciences. Il alla ensuite compléter ses connaissances à l'Université de Breslau dans le domaine de la physique, et à celle de Goettingen dans celui des mathématiques. Rentré au pays, il couronna ses études par la présentation, à l'Université de Fribourg, d'une thèse très remarquée qui obtint la qualification « summa cum laude » et lui valut le grade de docteur ès sciences.

Après avoir soutenu en 1912 une thèse d'agrégation, il fut nommé en 1914 professeur extraordinaire à

l'Université où, dès 1916, il dirigea l'Institut de physique. Nommé professeur ordinaire en 1919, il occupa dès lors la chaire de physique générale. A plusieurs reprises doyen de la Faculté des sciences, il fut élevé à la dignité de Recteur magnifique pour la période académique 1929-1930. Son discours inaugural, qui traitait de la constitution de la matière, fit grande impression.

En marge de ces lourdes fonctions, il accepta de prendre provisoirement en mains, et cela de 1925 à 1928, la direction du Technicum cantonal fribourgeois, où ses qualités, tant techniques que pédagogiques, lui permirent de donner une parfaite ordonnance à cet établissement.

Auteur de plusieurs publications scientifiques, on lui doit entre autres des études sur le béton des barrages, faites à une époque où le comportement de celui-ci n'était pas encore très connu. A l'aide de couples thermo-électriques noyés dans le béton, il fit des observations sur la prise et le refroidissement de celui-ci sous l'influence de l'humidité et de la température extérieure.

De 1914 à 1932 il siégea comme député au Grand Conseil de Fribourg. Il rendit de précieux services dans cette assemblée, en particulier comme président de la Commission d'économie publique. Son influence fut grande et ses avis très écoutés. C'est toutefois beaucoup en dehors de la salle des délibérations qu'on avait recours à lui lorsque des thèses opposées s'affrontaient. Fin diplomate, il savait apporter du calme dans les esprits et trouver habilement une solution qui puisse être agréée de part et d'autre.

Après avoir pris en 1915 une part prépondérante à l'élaboration d'une nouvelle loi sur les Entreprises Électriques Fribourgeoises (E.E.F.), il entra au comité de direction de ces dernières, puis à leur conseil d'administration. Il porta d'emblée le plus grand intérêt à ces nouvelles fonctions qui lui ouvraient des horizons nouveaux. Sa science de professeur y trouvait la satisfaction d'applications pratiques.

Aussi en 1932, lorsqu'il fallut repourvoir le poste de directeur des E.E.F., fut-il tout naturel qu'on pensât au professeur Joye pour l'occuper. Passionné de la recherche scientifique, aimant l'enseignement, aimé de tous ses étudiants qui appréciaient hautement tant la clarté et la précision de ses exposés que les intéressants travaux pratiques qu'il leur donnait à faire, il se



PAUL JOYE (1881-1955)

trouva devant une décision difficile à prendre. Finalement il accepta cette direction qu'on lui offrait, et ce fut alors une nouvelle étape de sa carrière déjà brillante et fructueuse qui commençait pour lui.

Rapidement il sut donner un nouvel essor aux E.E.F., et ce fut grâce à son esprit d'initiative et à sa ténacité qu'est due la construction sur la Sarine de l'important barrage de Rossens, qui retient les eaux de cette belle accumulation qui a reçu le nom de lac de Gruyère. Mais son activité ne se borna pas à augmenter la production d'énergie électrique dans son canton. Afin que celui-ci en tire le plus grand profit, il se donna pour devoir d'y développer l'industrie.

C'est ainsi qu'avec courage et dynamisme il s'attela à cette tâche et que, successivement, il présida à la création de la S.A. des Produits photographiques Tellko et de la S.A. pour l'Industrie Verrière à Fribourg, de l'Electroverre Romont S.A., de Fibres S.A. à Fribourg, de La Ménagère S.A. à Morat, de Fibres de Verre S.A. à Lucens, et d'autres encore. Travailleur infatigable, il aimait approfondir et résoudre lui-même tous les problèmes tant techniques que financiers. Or quand on sait combien d'aléas et de déceptions sont attachés à toute industrie dans ses jeunes années, ce que sont les obstacles de tout genre qu'il faut surmonter pour mettre au point une fabrication nouvelle, on peut mesurer les lourds soucis et charges que M. Joye avait pris sur ses épaules. Cependant il ne se laissa jamais abattre et avec optimisme il alla toujours de l'avant.

Mais comme on peut le penser, sa réputation avait dépassé les limites de son canton et c'est aussi hors de celui-ci que l'on eut recours à ses vastes connaissances et à son jugement sûr. Pendant de longues années il rendit d'éminents services, en qualité de membre de leur conseil d'administration, à la S.A. l'Energie de l'Ouest-Suisse, à l'Electricité Neuchâteloise S.A., à la Grande Dixence S.A., à d'autres entreprises électriques encore. Son concours éclairé fut aussi demandé dans d'autres milieux et c'est ainsi qu'il fut longtemps président de la Commission fédérale des poids et mesures, vice-président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, membre de la Commission fédérale des installations électriques.

Il joua en outre un rôle important dans les associations professionnelles. Après avoir été depuis 1933 membre du comité de l'Union des Centrales suisses d'électricité, il fut élu en 1942 président de l'Association suisse des Electriciens, qui le nomma membre d'honneur en 1947. Cette même association lui avait confié la charge de présider sa commission pour la Fondation Denzler et l'avait délégué au Comité national suisse de la Conférence mondiale de l'Energie ; il était de plus vice-président du Comité suisse de l'éclairage et membre du Comité électrotechnique suisse. A l'étranger enfin, il a longtemps fait partie du comité de direction de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique ainsi que du Comité international de l'éclairage, où ses avis étaient toujours très écoutés.

M. Paul Joye avait été décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur et de la Médaille du roi Albert, en reconnaissance de son dévouement dans les missions de secours aux prisonniers de la guerre 1914-18.

Telle fut la carrière magnifique et si bien remplie de Paul Joye. La somme du labeur qu'il a fournie grâce à son savoir-faire et à sa grande puissance de travail est énorme ; il n'est pas étonnant qu'elle ait usé l'homme et peu à peu atteint sa santé. Il fut enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis le 19 août 1955, n'ayant pas pu jouir longtemps du demi-repos qu'il s'était donné en quittant la direction des E.E.F. à la fin de 1951.

Brillante intelligence, esprit fin et cultivé, âme créatrice, telles sont les qualités marquantes dont Paul Joye était doué. Ses vastes connaissances s'étendaient à tous les domaines, aux mathématiques, à la physique, à l'histoire, à la littérature. Il avait un goût très prononcé pour l'art et la musique : un bon concert était pour lui une des plus grandes réjouissances. Tous les problèmes l'intéressaient, qu'ils soient économiques, politiques ou sociaux. Modeste, calme et pondéré, chef bienveillant, il jouissait cependant de beaucoup d'autorité et de prestige. Facilement abordable, toujours aimable et courtois, il avait un très bon cœur et était toujours prêt à accorder l'aide qui lui était demandée.

C'était le plus fidèle des amis et son départ a laissé des regrets unanimes. Tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître lui gardent un souvenir empreint de beaucoup de cordialité et de reconnaissance. Car il a bien mérité de sa petite patrie fribourgeoise et de sa plus grande patrie la Suisse.

R.-A. S.

BIBLIOGRAPHIE

Lexique de la propriété industrielle. Brevets d'invention. Dessins et modèles. Marques de fabrique, par André Bouju, Conseil en propriété industrielle. Dunod, Paris, 1955. — Un volume 16×24 cm, xiv + 250 pages, 33 figures. Prix : broché, 1350 fr. français.

Brevets d'invention, modèles et marques déposés, autant de moyens efficaces prévus par le législateur pour assurer la protection des créations nouvelles. Cependant, bien peu de personnes connaissent assez les principes essentiels de la propriété industrielle pour en tirer parti.

Apporter une information de base sur la propriété industrielle, permettre à chacun d'apprécier l'étendue et la validité des droits d'exclusivité auxquels il peut prétendre ou lui signaler les risques des infractions aux droits d'autrui : tels sont les buts essentiels du lexique de M. Bouju.

Un classement alphabétique des mots usuels du langage de la propriété industrielle, des tableaux synoptiques et des rappels permettent un accès rapide au sujet désiré.

A chaque rubrique, le lecteur trouve l'analyse des caractères essentiels de la question, traitée sous les trois aspects des brevets, des modèles et des marques, et l'énoncé de nombreux exemples qui, souvent illustrés, correspondent à des cas réels ayant fait l'objet de jugements récents.

En résumé, voilà un livre moderne, clair et concret, susceptible de rendre service à tous ceux qui appartiennent au monde de l'industrie et du commerce, ou qui font œuvre d'entreprise ou de création : industriels, ingénieurs, chercheurs, techniciens, membres de professions libérales, financiers, commerçants, exportateurs, publicitaires, agriculteurs, horticulteurs, décorateurs, modélistes, architectes, couturiers, etc.